



MESURES SANITAIRES COVID19

SAISON 2020-2021

- Désigner un ou deux agents sanitaires par équipe (un pour l'accueil des joueuses et un pour l'aide au vestiaire pour les catégories Moustique, Novice et Atome). Voir à consulter les listes de tâches qui seront fournies à cet effet.
- Accès à l'aréna et au vestiaire maximum 15 minutes avant l'activité. Nous suggérons que votre agent sanitaire responsable de l'accueil des joueuses arrive 20-25 minutes avant pour prendre les présences à l'entrée de l'aréna (à l'extérieur ou à l'intérieur à côté de l'entrée de l'aréna).
- **Aucun spectateur ou parent n'est admis dans l'aréna ou dans les estrades** (sauf parents bénévoles et coachs / assistants-coachs).
*** Si cette mesure venait qu'à être modifiée, nous vous en informerons.**
- Les joueuses des catégories Moustique, Novice et Atome doivent arriver habillées avec les patins attachés aux pieds pour limiter les contacts au vestiaire avec le parent bénévole.
- Tenir un registre des présences des joueuses à chaque activité (matches et pratiques) et s'assurer de remplir le questionnaire de santé COVID19 pour chacune d'elles sur ce même registre. La liste de votre équipe vous sera fournie à cet effet. Nous vous suggérons d'en faire imprimer plusieurs copies et de les remettre à votre agent sanitaire désigné à l'accueil des joueuses. Chaque formulaire complété devra être conservé par votre gérant(e), car il pourrait vous être demandé en tout temps en cas d'éclosion de cas de COVID19.
- Masque obligatoire pour toutes les joueuses à partir de la catégorie Atome, sauf lorsqu'elles sont sur la patinoire ou sur le banc des joueuses.

- Masque obligatoire pour les entraîneur(e)s, assistant(e)s, gérant(e)s ou toute autre personne bénévole derrière le banc des joueuses. Le port du masque n'est pas exigé sur la patinoire, mais une distanciation doit être maintenue entre le personnel entraîneur et les joueuses. * Si cette mesure venait qu'à être modifiée, nous vous en informerons.
- S'assurer de ne pas dépasser le maximum de personnes par chambre exigé par les complexes sportifs (maximum de 10 à Varennes et de 14 à Boucherville). Au besoin, des bancs sont mis à la disposition des joueuses près de la glace à l'aréna de Varennes. Aucun parent n'est autorisé au vestiaire, ni au corridor des vestiaires (sauf parents bénévoles).
- L'acquisition d'un sifflet électronique est exigée pour chaque entraîneur (non fourni par l'Organisation Ringuette Boucherville).
- S'assurer que le nombre maximum de 26 personnes présentes sur le plateau sportif est respecté. Lors des matchs ou des pratiques en glace partagée, un maximum de 13 personnes par équipe pourront être présentes (les officiels sont exclus du nombre). Lors des pratiques, vous pourrez avoir plus de deux entraîneurs sur la glace, si des joueuses sont absentes. * Si cette mesure venait qu'à être modifiée, nous vous en informerons.
- Deux entraîneurs doivent être derrière le banc lors des matchs et au moins un des deux entraîneurs doit être de sexe féminin.
- Lors des pratiques, la présence d'au moins une femme sur le plateau sportif est obligatoire. Par contre, qu'elle soit sur la glace ou non, elle devra être comptée dans les 13 personnes maximum par équipe en glace partagée.
- Si vous n'avez pas de femme entraîneur dans votre équipe, nous vous suggérons fortement de prendre entente avec l'autre équipe qui partagera la glace avec vous lors des pratiques afin d'avoir au moins une femme commune présente près de la glace ou sur la glace qui pourra aider au besoin les deux équipes à la fois (tout en respectant le nombre de 26 personnes maximum sur le plateau sportif).

- Chaque joueuse doit avoir sa bouteille d'eau remplie et bien identifiée (aucun échange de bouteille d'eau ou d'équipement ne doit être toléré).
- Rappeler régulièrement les règles de distanciation physique aux joueuses et s'assurer que les différents groupes ne se croisent pas dans le corridor des vestiaires.
- Laver les dossards à la suite de chaque activité (s'ils ont été utilisés) et désinfecter les anneaux, cônes, sifflet (voir la trousse COVID fournie à cet effet dans chaque sac d'entraîneur).

EN CAS DE CAS CONFIRMÉ OU POTENTIEL DE COVID19

- Dans le cas où une joueuse présenterait des symptômes potentiels de la COVID19 durant l'activité, il est de la responsabilité des agents sanitaires désignés d'isoler la joueuse dans une salle jusqu'à ce qu'elle soit prise en charge par son parent ou accompagnateur. Les responsables de l'aréna devront ensuite être informés de la désinfection nécessaire de la salle.
- Une joueuse présentant des symptômes potentiels de la COVID19 doit obligatoirement demeurer à la maison et en aviser le/la gérant(e) d'équipe.
- Si vous êtes avisé qu'une participante a été testée positive et qu'elle a pris part à une activité de Ringuette Boucherville, il est de votre responsabilité d'en aviser rapidement votre gérant(e) d'équipe et l'organisation afin que l'on puisse retracer toutes les personnes qui auraient pu être en contact avec ladite participante.
- **Tous ceux qui ont été en contact avec une personne testée positive à la COVID19 doivent rester en isolement pendant 14 jours après leur dernier contact avec le cas confirmé, et ce, même s'ils ont eu un test pour la COVID19 et que le résultat fut négatif.**